

*Journées du paysage,
Arvieux, Les Esquirosses
vendredi 30 - samedi 31 mars 2001*

Actes du colloque, 2002
sous la direction du
Parc naturel régional du Queyras

Le paysage, une œuvre collective !

Philippe Béringuier (GEODE, UMR 5602, Université de Toulouse-le Mirail)

Les parcs naturels régionaux sont des territoires privilégiés d'expérimentation en laboratoire grandeur nature (cf. Manifeste des PNR de 1997). La capacité des parcs à se saisir de la dimension paysagère ces dernières années - notamment depuis la loi paysage de 1993 - n'a pas démenti leur rôle précurseur dont témoignent les apports méthodologiques et le caractère innovant de nombreuses chartes (Les chartes paysagères, Gorgeu et Jenkins, 1995) Si aujourd'hui, la réalisation technique des chartes paysagères ne présentent pas de difficultés majeures malgré une nécessaire adaptation au contexte local, il reste cependant pour les futures chartes paysagères des opportunités à saisir notamment dans la mise en oeuvre de nouvelles démarches qui contribuent à des projets collectifs définis par et pour l'ensemble des acteurs du parc, en s'inspirant des principes du développement durable (LOADDT, 1999).

Deux à trois remarques en guise de préambule

Même si l'idée, largement répandue, voudrait que le paysage soit un bien et un produit collectifs, on peut légitimement s'interroger sur la nature et les conditions collectives de sa réalisation. L'expérience montre (voir les nombreuses analyses et études de paysage) qu'il s'agit bien souvent de la juxtaposition d'actions ponctuelles, individuelles ou relevant d'acteurs aux intérêts communs sans qu'elles partagent toujours des finalités communes. Alors même que le rôle des PNR est de fédérer sur la base d'un projet de territoire, un des objectifs premiers de la charte paysagère sera de susciter un débat collectif qui favorise la mise en cohérence des actions et la mobilisation des acteurs.

Sans chercher à définir le paysage, il semble que l'on doit privilégier l'alliance ancienne mais toujours d'actualité entre pays et paysage dans ce qu'elle a de plus commun et d'évident : le paysage est l'expression visible du pays en tant qu'il en est la forme. Cette image concrète qui s'impose de plus en plus comme un cadre de vie est l'une des richesses du Queyras et plus généralement des parcs (cf. Journées des parcs en Vercors, 2000)

Dès lors, le paysage nous concerne tous et nous engage comme le souligne A. Berque, pour autant, il n'est pas toujours évident de l'assimiler à une œuvre collective, ce qui supposerait des modalités spécifiques d'élaboration, de mobilisation et d'adhésion. La redécouverte des vertus de la notion de paysage met l'accent sur l'intérêt qu'il recouvre en matière de dialogue, son flou sémantique autorisant chacun

à y retrouver un peu de soi et par là même d'être l'occasion de partager une culture commune.

Compte tenu des enjeux et du rôle précurseur des parcs, on soumettra trois angles d'approche pour tenter de cerner les contours délicats mais stimulants d'un projet collectif centré sur les paysages du Queyras.

1- Le paysage, une œuvre collective tournée à la fois vers l'histoire et l'avenir : un patrimoine à transmettre

Le paysage est certes un héritage qui lui confère une valeur patrimoniale s'inscrivant dans l'histoire d'un territoire dont l'ensemble des acteurs est le dépositaire et dont les modalités actuelles de gestion restent délicates à déterminer, d'autant qu'il n'existe pas de paysage de référence. Aussi protéger, gérer, mettre en valeur n'ont de significations que culturelles et les modifications qui en résultent relèvent avant toutes choses de choix et de décisions politiques.

Jusqu'à une époque récente (année 80-90) les paysages ont été considérés comme des résultats, des productions implicites voire secondaires des différentes activités humaines. Qu'ils s'agissent des pratiques agro-pastorales, de l'urbanisme villageois ou de la construction des voies de communications, ces activités n'avaient pas, à de rares exceptions, de vocation paysagère. Et pourtant, ce sont bien pour parties ces paysages hérités que nous cherchons à préserver, parfois à retrouver, sans toujours connaître les ressorts, les pratiques ou usages passés qui en sont à l'origine.

Dans un contexte sociétal de patrimonialisation, cette mémoire, matérielle et immatérielle, a pris une ampleur telle qu'elle est devenue peu à peu un des thèmes centraux des projets de développement comme ressource économique - mise en valeur des patrimoines -, ou comme une occasion donnée à la population de redécouvrir une identité collective où la question centrale reste celle du partage interne et externe (Hervieu et Viard, in l'Archipel paysan, 2001).

Néanmoins, cette perspective aux allures nostalgiques, privilégiant des paysages parfois pas si lointains mais souvent révolus, ne peut plus uniquement pointer son regard sur le rétroviseur au risque d'être fragmentaire et de se couper d'enjeux sous-tendus par un développement harmonieux et « soutenable ».

Les paysages sont des constructions permanentes, va et vient entre regards et matière. Aussi, la réalisation d'une charte paysagère est à associer à la construction d'un véritable projet de territoire. Parler de projet, implique de se projeter, soi et les autres, pour imaginer et favoriser l'évolution choisie de son pays.

C'est ici qu'entre en jeu une évolution sociétale essentielle qui modifie largement la donne paysagère. L'intentionnalité paysagère, déjà explorée dans le cadre des PNR lors de l'élaboration de leur charte comme mécanisme de construction du territoire désiré (Lajarge R., Territorialités intentionnelles, 2000), procède d'un renversement de logique. En effet, les paysages dans lesquels nous vivons ne sont plus uniquement le résultat indirect des activités ordinaires mais ils deviennent

l'expression d'un projet où les paysages sont explicitement produits et construits selon des modèles, des principes et des résultats souhaités que la charte doit largement argumenter et relayer. À l'instar des jardins ou des œuvres architecturales, on fabrique du paysage pour construire et révéler une identité, du moins une image forte de son territoire.

Il n'est pas question d'opposer patrimoine et création, bien au contraire c'est dans la réunion, l'articulation de ces deux dimensions du paysage que réside l'enjeu majeur. D'autant, que le paysage en tant qu'expression et forme du territoire est l'image de son pays, du Queyras par laquelle les gens s'y reconnaissent, y puisent une partie de leur ressource et les touristes l'identifient.

Le paysage est donc un des aspects de la conscience collective d'un territoire et ce rapport fondamentalement culturel reste subjectif. Le reconnaître, c'est respecter et tenir compte du point de vue de chacun sans exclusive pour faire en sorte que les habitants deviennent des acteurs plus ou moins consciemment de leur propre territoire.

2- Le paysage, une œuvre collective : celle de tous et de tout un chacun

Il est banal de dire que le paysage est le résultat d'un jeu d'acteurs diversifiés, complexes et parfois aux intérêts antagonistes. Cependant cette reconnaissance simple et ordinaire peut contribuer à l'adhésion.

Le paysage est l'affaire de tous, bien évidemment à des degrés divers. Dès lors il nécessite la plus large participation des acteurs du territoire pour que la diversité et surtout la cohérence des actions à mener dans le cadre du projet collectif de la charte paysagère, ainsi que les moyens qui permettent à tous de se l'approprier tant dans sa construction en amont que dans les réalisations à venir, répondent aux aspirations des citoyens. Le paysage recouvre un intérêt général qui peut transcender largement les clivages ou les visions partisans et en tant qu'outil de dialogue s'avérer un thème mobilisateur dont il s'agira d'inventer les pratiques.

Le paysage est également l'œuvre de chacun qui, par ses actes quotidiens, contribue à le façonner. Certes avec plus ou moins de vigueur selon que l'on soit un simple résident, un forestier ou un gestionnaire de station de ski. Haies, murets, ou chemins d'accès balisant les propriétés, réalisés sans souci du paysage, sont par leur répétition ou leur simple banalité tout aussi préjudiciable qu'un secteur agricole à l'abandon ou qu'une plantation forestière malencontreusement située en ligne de crête. Chacun est acteur du paysage, il le devient d'autant plus qu'il est conscient de ses propres actes et de ceux des autres. C'est ce regard au-delà de toutes les préconisations qu'il conviendra de sensibiliser.

Le regard des habitants est fondamental pour le projet, il révèle des qualités méconnues et met en évidence des valeurs reconnues sans lesquelles l'adhésion au projet est compromise.

3- Le paysage, une œuvre collective : une large mobilisation qui accorde de la responsabilité par l'implication

L'expérience des recompositions territoriales montre qu'il ne faut pas trop attendre de la mobilisation spontanée. Si elle ne se décrète pas, en revanche elle se suscite notamment par des débats d'idées, en quelque sorte une politisation autour d'un devenir du paysage dont les journées auxquelles nous participons marquent le lancement.

Les travaux préparatoires à la charte et la charte elle-même doivent proposer des lieux de débat conviant les habitants à faire part de leur expérience et à exprimer leur sensibilité, leurs souhaits et attentes. Cette concertation (cf. Charte de la concertation du MATE, 2000) est fondamentale pour enrichir et cerner les contours d'un contrat dans lequel chacun doit pouvoir se sentir le dépositaire d'un patrimoine, d'une culture locale et acteur d'un projet d'avenir.

A titre indicatif, trois pistes peuvent être suggérées :

- Solliciter la connaissance paysagère des habitants qui par leurs expériences, leur culture de terrain sont producteurs d'une information complémentaire à celles par ailleurs recueillies par les scientifiques et les spécialistes de la question. Quelle place accorde t-on à la société locale dans ce qu'il est convenu d'appeler l'état des lieux ?
- Prendre acte que la population dans sa diversité est un acteur quotidien du paysage c'est reconnaître pour tous une part de responsabilité et donc d'implication pour relever le défi de la qualité du paysage.
- Enfin, si l'on invite la société locale à se mobiliser pour participer à la construction du projet collectif, on doit également lui proposer, de façon régulière, d'émettre son avis à propos des actions engagées et de leurs résultats.

L'évaluation manque à l'action publique notamment pour la mesure de son efficacité. S'adresser à la population locale, l'interpeller pour qu'elle donne son avis suppose une attitude participative. De plus, dotés d'outils pour apprécier leurs propres actes les citoyens se sentiront responsabilisés. Aussi, il s'agit d'instaurer des aller-retours permanents entre objectifs et actions conçus comme des temps forts de confrontation qui permettent autant de réajustements dynamiques :

- à propos des grandes orientations stratégiques de la charte, c'est en partie un des objectifs de ces journées
- à propos des réalisations effectives pour réorienter ou remettre en question certaines directions
- au moment de l'échéance que l'on s'est fixé pour rendre compte des résultats, mesurer le chemin parcouru et celui qui reste à faire.

Cette démarche s'adresse pareillement à ceux qui viennent goûter et profiter des paysages, touristes, résidents secondaires, ... dans un souci d'articuler offre et demande pour mieux accorder les attentes locales et extérieures. Ce regard extérieur, qui s'enrichit parfois d'une expérience de plusieurs séjours, mérite d'être connu. Sous la forme d'enquêtes, il sera possible d'exprimer leurs attentes et de leur soumettre une forme d'évaluation à court et moyen terme pour les fidéliser à la démarche.

Pour conclure

La charte paysagère est l'occasion donnée de poursuivre la construction collective du territoire du Queyras (d'autres moments forts y ont déjà contribué, charte et plan de parc de 1997 par exemple) et dont l'enjeu est la mise en forme des paysages de demain. Ce qui importe plus ou tout autant ce n'est pas tant la qualité des objectifs opérationnels mais bien les modalités de mobilisation pour une participation la plus large possible de la population. Bref, que la charte devienne un levier d'une citoyenneté paysagère pour reprendre l'expression de J Cloarec.

Le journal du paysage (Arpe, 1996) mentionne comme mission primordiale d'éduquer, de former la population surtout les jeunes ; la charte paysagère est l'occasion de lancer ce programme ambitieux et nécessaire. Cet axe de réflexion doit se matérialiser concrètement par un programme de sensibilisation, d'information et de formation pour apprendre à regarder et à faire.

L'histoire locale nous apprend que la société queyrassienne a montré par le passé sa capacité à être précurseur dans le domaine de la démocratie locale à travers l'expérience des Escartons. En s'inspirant de cet épisode notoire, ceux qui ont en charge de réaliser la charte peuvent à leur tour devenir précurseur pour répondre à la mission confiée au PNR celle d'imaginer des approches stimulantes et novatrices à l'image de celle que nous présente L. Lelli, à qui je cède la parole.

Quelques pistes à la réflexion de la charte paysagère en Queyras

Laurent Lelli (MCF, ENFA, Toulouse)

La construction collective peut être assimilée à l'idée de conscience collective, érigée en système, transcendant les divisions sociales et formant le ciment d'une communauté, en assurant sa pérennité. Elle est donc fondée sur des représentations diversifiées par leurs objets et par leur nature. Les représentations qui lui sont attachées sont des formes mentales socialisées qui regroupent de nombreux éléments, en rapport avec des pratiques et des comportements quotidiens. De plus, ces représentations sont durables, au-delà même des générations au contraire des représentations individuelles, qui ont une durée de vie limitée. Cependant, il est assez rare de retrouver ce procédé dans l'analyse du paysage.

L'idée de construction collective prend donc dans ces deux jours son plein intérêt et en même temps marque sa pleine limite quand on tente de l'appliquer au paysage.

En effet :

- peut-on construire et partager une vision collective du paysage ?
- comment mobiliser des acteurs si différents soient-ils autour de cette notion ?
- enfin, comment une structure de type Parc peut-elle envisager l'intégration dans le cadre de son document de charte, d'une notion aussi diverse, complexe et revendiquée à l'échelle des individus.

Je vais donc m'appliquer à lancer quelques pistes à ajouter aux débats de ces deux journées (de par mon expérience dans le cadre d'une recherche sur la part du paysage dans les démarches de développement local, mais également sur la base d'une collaboration en cours avec le CRENAM de Saint-Etienne et l'ENITA de Clermont-Ferrand sur le territoire de la montagne thiernoise, au sein du PNR Livradois-Forez, sur le thème des représentations paysagères d'une série d'acteurs comme moteur d'une démarche d'animation autour du paysage).

1- Quelle idée partagée du paysage ?

Le paysage pour qui, pourquoi, comment ?

Cela revient à préciser le rôle du paysage dans le processus de construction territoriale. Affirmé par la loi paysage de janvier 1993, le paysage est devenu une donnée incontournable des acteurs territoriaux.

Le paysage entre polyphonie et cacophonie paysagère

Notion polysémique, le paysage n'est pas défini par les acteurs territoriaux de la même manière. Il n'est pas perçu également de façon univoque par les habitants d'un territoire.

La part de la connaissance sur le sensible....

Comment faire vivre la notion par-delà les effets de mode, les caractères subjectifs qui lui sont attachés, même si ces derniers participent d'une représentation globale ? Préciser la connaissance paysagère, c'est avant tout connaître le territoire dans lequel on se situe, mais également être à l'écoute des multiples représentations qui lui sont attachées, de façon explicite, mais le plus souvent implicite.

Le paysage dans les chartes... quels paysages identifiés ?

Quels paysages sont identifiés, valorisés, mais également revendiqués sur les territoires des PNR ? Comment et qui effectue l'analyse paysagère dans les chartes de PNR ? La complexité paysagère est-elle une difficulté et/ou une richesse pour le développement des territoires ? Comment faire passer la complexité d'une notion au carrefour de savoirs scientifiques disciplinaires et de pratiques d'acteurs influencées ou non par les représentations sociales inscrites dans le temps ?

2- Les moyens de la mobilisation autour du paysage

Il s'agit de construire une démarche autour du paysage, en l'occurrence celle inscrite dans la charte paysagère, en donnant des outils simples et facilement appropriables par les acteurs locaux. Cela revient à dire comment les acteurs peuvent-ils prendre part à la construction collective du territoire par le paysage. L'analyse des représentations du paysage peut donc devenir un outil au service des gestionnaires du Parc... L'exemple de la Montagne Thiernoise est ici proposé comme cadre pratique d'une démarche participative amenant à faire réfléchir des acteurs territoriaux diversifiés sur les enjeux paysagers de la Communauté de Communes. L'utilisation de la photographie a été le moteur d'une démarche de médiation paysagère où chaque acteur a pu présenter et discuter des paysages qu'il avait photographiés avec les autres participants. Cette manière de discuter autour du paysage est, pour la Communauté de Communes comme pour le PNR Livradois-Forez, le moyen de préciser avec les acteurs du territoire, des enjeux relevant du paysage, mais également de la qualité des cadres de vie.

3- Retour sur la réflexion de charte paysagère pour le PNR...

Un travail de participation, de médiation est à injecter dans le document de charte. Il doit prévoir :

- le travail sur les représentations... pour proposer des outils de médiation au service des acteurs locaux...
- le croisement avec la connaissance scientifique... pour décloisonner et transférer des connaissances sectorielles.
- la reconnaissance partagée et appropriée des actions du PNR par les acteurs locaux... pour impulser et inventer d'autres regards, pratiques paysagères...
- redonner une dimension globale et prospective au paysage.